



Sommaire

1	Généralités	2
1.1	Définition	2
1.2	Champ d'application	2
2	Règles techniques.....	2
2.1	Carte	2
2.2	Itinéraire	3
2.3	Bornes FFRandonnée	3
2.4	Fiche de contrôle	3
2.5	Temps de référence	3
2.6	Le temps cible.....	4
2.7	L'heure de départ [HD].....	4
2.8	L'heure d'arrivée [HA]	4
2.9	Les consignes.....	4
2.10	Affirmations à choix multiples (ACM)	4
2.11	Positionnement des bornes	4
2.12	Matériel obligatoire	5
2.13	Départ.....	5
2.14	Arrivée	5
2.15	Classement	6
2.15.1	Départage des ex æquo	6
2.16	Contrôles sur le parcours et cas de disqualification	6
2.16.1	Contrôleurs.....	6
2.16.2	Cas de disqualification.....	7
2.17	Jury d'épreuve et réclamations.....	7
2.18	Modification du parcours / annulation de l'épreuve.....	7
3	Épreuves à classement national	8
3.1	Principes généraux	8
3.2	Épreuves labellisées	8
3.3	Arbitre régional	9
3.4	Équipes	9
3.4.1	Équipe concourant pour le Championnat de France par équipes	9
3.4.2	Équipe concourant pour la Coupe de France des clubs	9
3.5	Attribution des points à chaque épreuve	10
3.5.1	Totalisation des points par équipe	10
3.5.2	Totalisation des points par club	10
3.6	Championnat de France des équipes.....	10
3.7	Coupe de France des clubs.....	10
4	Rando Challenges Découverte	11

Version du 21 juin 2026



1 Généralités

1.1 Définition

Le Rando Challenge est une compétition de randonnée pédestre par équipe au cours de laquelle les concurrents suivent, en marchant à une allure moyenne imposée et en restant groupés, un itinéraire tracé sur un fond de carte et jalonné de bornes FFRandonnée sur lesquelles figurent une affirmation à choix multiple.

L'objectif du Rando Challenge et donc le classement des équipes qui en résulte, est basé sur l'évaluation de 4 compétences essentielles pour une bonne animation de randonnée, à savoir :

- A l'aide d'une carte topographique IGN, être capable d'estimer correctement la distance et le dénivelé du parcours et le temps nécessaire pour l'effectuer
- Être capable de cheminer dans le respect du parcours et du temps prévu lors de la préparation,
- Être capable de faire une relation exacte entre la carte et le terrain en positionnant avec précision les bornes sur la carte
- Savoir observer son environnement et maîtriser les techniques d'orientation pour être en mesure de répondre aux Affirmations à Choix Multiples présentes à chaque borne.

1.2 Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des Rando Challenges organisés par la FFRandonnée, ses organes déconcentrés ou ses associations affiliées.

Les épreuves de Rando Challenge sont ouvertes à tous, licenciés FFRandonnée ou non licenciés : pour ces derniers la détention d'un Pass Découverte est obligatoire.

Seules les épreuves respectant strictement l'article **2 Règles techniques** et, selon le cas, l'article **3 Épreuves à classement national** ou l'article **4 Rando Challenges Découverte**, ont droit à l'appellation déposée Rando Challenge.

2 Règles techniques

2.1 Carte

Les cartes utilisées sont

- soit des téléchargements
- soit des reproductions

de carte topographique IGN.

Deux exemplaires en impression couleur, dont un au moins doit être indéchirable, résistant à l'eau et comporter un moyen d'identifier l'équipe à laquelle il a été remis, sont fournis par l'organisateur à chaque équipe au moment du départ. L'impression doit être de qualité suffisante pour permettre de bien visualiser les éléments de la carte. L'échelle (particulièrement si elle diffère de l'échelle nominale), l'orientation et le sens de parcours doivent être indiqués.

Dans la mesure du possible cette carte comportera un quadrillage kilométrique UTM.

Chaque carte doit mentionner le(s) numéro(s) de téléphone permettant de joindre l'organisateur pendant l'épreuve, éventuellement l'heure de fermeture du parcours, ainsi que la mention « carte topographique © IGN ».

Les informations figurant en surimpression ne doivent pas se confondre avec la carte ni masquer des éléments utiles à l'orientation. L'itinéraire est donc représenté par une ligne continue suffisamment



épaisse pour être lisible et de couleur transparente. L'emplacement du départ est indiqué spécifiquement.

2.2 Itinéraire

L'itinéraire se caractérise par l'utilisation d'éléments de progression variés, par de nombreux changements de direction, par un important nombre de points remarquables, ainsi que par une grande variété des espaces traversés.

L'itinéraire est indiqué sur la carte mais pas spécifiquement matérialisé ou jalonné sur le terrain.

Le même itinéraire doit être emprunté par tous les concurrents et dans le même sens.

2.3 Bornes FFRandonnée

Chaque borne FFRandonnée est constituée :

- d'un cylindre en plastique blanc, jaune et rouge conforme au modèle FFRandonnée, d'une pince de contrôle à empreinte (différente pour chaque borne du parcours),
- d'une fiche indéchirable et résistante à l'eau comportant une ACM (affirmation à choix multiples).

Il y a au maximum 15 bornes ; elles sont numérotées de façon continue.

Elles doivent être visibles par les concurrents évoluant normalement sur l'itinéraire : elles sont positionnées impérativement sur le parcours tracé, soit sur, soit à proximité, d'un repère de terrain également identifiable sur la carte.

2.4 Fiche de contrôle

Chaque équipe se voit remettre au moment du départ une fiche de contrôle indéchirable et résistante à l'eau, conforme au modèle FFRandonnée et dont les champs « Numéro de l'équipe », « Nom de l'équipe » et « Heure de départ (HD) » ont été renseignés par l'organisateur.

La fiche doit être restituée à l'arrivée dans un état permettant son exploitation ; le champs « Heure d'arrivée » [HA] est alors renseigné par l'organisateur.

2.5 Temps de référence

Le **temps de référence** est calculé selon la formule :

- Distance effort = Distance à parcourir (en km) + $\frac{\text{Dénivelé positif (en m)}}{100}$
- Temps de référence (en minutes) = $\frac{\text{Distance effort}}{\text{Vitesse moyenne}} \times 60 + \text{Forfait (45 minutes)}$

Le *Forfait* correspond au temps de préparation, aux réponses aux ACM ainsi qu'à un temps de restauration. Le temps est noté en heures et minutes (les secondes ne sont pas prises en compte).

Pour le calcul du temps de référence, les organisateurs doivent obtenir la distance à parcourir et la dénivelée positive à l'aide du programme disponible sur le site <https://ffrandonnee-compétitions.fr> à la page dédiée aux Rando Challenges.

Ce programme enrichit chaque point de la trace du parcours soumise avec les données altimétriques de l'IGN. Ceci suppose que le tracé originel soit lui-même de bonne qualité, c'est-à-dire calé sur les cartes ou photographies issues d'un serveur de l'IGN, à l'exclusion de toute autre source.

Le fichier GPX résultant de cette normalisation sera dès lors considéré comme **la version de référence**.



2.6 Le temps cible

Pour le calcul du **temps cible** (c'est à dire le temps estimé nécessaire pour effectuer leur parcours), les compétiteurs doivent relever manuellement la distance à parcourir et la dénivellée positive sur la carte qui leur est remise.

Le temps de référence est le résultat de calculs numériques à partir des données de l'IGN ; il tient compte de toutes les variations d'élévation du terrain. En conséquence, l'évaluation du dénivelé faite par les compétiteurs à partir des courbes de niveau figurant sur une carte ne peut être qu'inférieure au dénivelé de référence. Seule l'expérience permettra de déterminer un facteur de majoration du dénivelé cible pour être au plus près du dénivelé de référence.

2.7 L'heure de départ [HD]

L'heure de départ enregistrée pour une équipe est **l'heure de remise de l'enveloppe** contenant les différents documents (cartes, carton de contrôle, dossard, informations touristiques, etc.).

2.8 L'heure d'arrivée [HA]

L'heure d'arrivée idéale pour une équipe est égale à l'addition de son heure de départ et de son temps cible. Une équipe arrivant en avance sur cette heure idéale n'est pas pénalisée.

2.9 Les consignes

L'allure moyenne, le sens du parcours, et éventuellement l'heure de fermeture de l'épreuve, sont indiqués par l'organisateur dans les **consignes** particulières de l'épreuve.

2.10 Affirmations à choix multiples (ACM)

Les ACMs peuvent porter sur le patrimoine, la faune, la flore, toutes particularités locales ainsi que, plus généralement, sur la technique, l'orientation, la sécurité, la Fédération, etc.

Chaque ACM comporte trois propositions de réponse dont une ou plusieurs sont correctes.

Les réponses, hormis celles faisant appel à l'expérience ou à la formation d'un randonneur, doivent pouvoir être données après une observation attentive lors du cheminement (à privilégier), ou à l'aide de documents fournis par l'organisateur au moment du départ.

Les différentes ACMs doivent être indépendantes les unes des autres. Les réponses à une ACM sont marquées sur la fiche de contrôle en utilisant la pince à empreinte spécifique à la borne à laquelle elle est attachée, à l'exclusion de tout autre procédé. Toute case cochée, raturée ou barrée manuellement (sauf à la demande de l'organisateur) invalide l'ACM correspondante qui est considérée comme fausse.

2.11 Positionnement des bornes

Le pointage sur la carte de la position des bornes s'effectue en perçant l'exemplaire indéchirable à l'aide de l'épingle de sûreté remise par l'organisateur au moment du départ.

Une borne doit être marquée précisément sur la carte à son emplacement estimé.



2.12 Matériel obligatoire

Chaque équipe doit obligatoirement disposer :

- d'un téléphone portable en état de fonctionnement (utilisation strictement réservée à la sécurité),
- d'une trousse de premiers secours.

En outre, chaque participant doit disposer :

- de chaussures et de vêtements adaptés aux caractéristiques de la randonnée, d'un sac à dos,
- d'une réserve d'eau adaptée, d'une réserve alimentaire,
- d'une couverture de survie,
- d'une veste coupe-vent et/ou de protection.

Des contrôles inopinés pourront être effectués tout au long du parcours.

2.13 Départ

Le départ des équipes se fait de manière échelonnée.

L'intervalle de départ entre deux équipes doit être au minimum de 2 minutes. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se suivre et doivent être séparées par deux équipes d'autres clubs, si possible, sinon par deux intervalles vides dans la séquence des départs.

Chaque équipe reçoit au départ une enveloppe contenant :

- un exemplaire (plastifié ou inaltérable) de la carte, telle que définie au point 2.1,
- une épingle de sûreté permettant de perforer cette carte à l'emplacement supposé de chaque borne,
- un autre exemplaire sur papier de la même carte,
- une fiche de contrôle, telle que définie au point 2.4,
- les consignes particulières à l'épreuve (sens de parcours, heures limites, zones interdites, etc.),
- un dossard au moins, pour le capitaine,
- toute documentation jugée utile par l'organisateur décrivant le patrimoine local ou son environnement.

Les équipes disposent d'un espace pour préparer leur randonnée.

La préparation sur carte terminée, avant de partir sur le terrain, le capitaine de l'équipe remet aux organisateurs le temps calculé, nommé « temps cible » (cf. 2.5) et signe en regard de cette information sur la feuille d'émargement prévue à cet effet.

2.14 Arrivée

Toute équipe doit impérativement arriver groupée. L'heure d'arrivée du **dernier** membre de l'équipe est notée (les secondes sont ignorées).

Il est à noter que si l'heure d'arrivée effective est inférieure à l'heure obtenue par l'addition de l'heure de départ et du temps cible, le programme de dépouillement ne comptera aucune pénalité pour l'écart Temps Cible - Temps Réalisé.

L'exemplaire indéchirable et résistant à l'eau de la carte ainsi que la fiche de contrôle sont immédiatement remis à l'organisateur qui renseigne l'heure d'arrivée sur la feuille d'émargement utilisée au départ et refait signer le capitaine de l'équipe afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Tous les concurrents, y compris ceux ayant abandonné, doivent obligatoirement passer par l'arrivée.

Une équipe arrivée après l'heure de fermeture du parcours ne sera pas classée.



2.15 Classement

Le classement est établi en tenant compte du cumul des pénalités suivantes :

- positionnement des bornes : 10 points en cas de borne mal positionnée (tolérance sur la carte : cercle de 3 mm de diamètre centré sur la position GPS de la borne : une seule perforation est admise) ou 15 points par perforation excédentaire dans la carte ;
- écart entre le temps cible déclaré par l'équipe et le temps de référence : 1 point par minute en plus ou en moins ;
- écart entre le temps cible déclaré par l'équipe et le temps réel qu'elle a réalisé : 1 point par minute de retard.
- réponses apportées aux ACM :
 - 5 points en cas de réponse fausse (si plusieurs bonnes réponses sont possibles pour une ACM, une seule réponse cochée n'est pas considérée comme suffisante) et
 - 20 points en cas d'absence de réponse ou de mauvais poinçon.

Le non-positionnement d'une borne n'empêche pas de répondre à l'ACM correspondant.

De même, l'absence de réponse à une ACM n'invalide pas la borne correspondante.

L'équipe qui l'emporte est celle totalisant le moins de points.

2.15.1 Départage des ex æquo

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipe ayant obtenu le meilleur score au niveau du positionnement des bornes. Si les équipes n'ont pu être départagées de cette manière, le critère temps est pris en compte.

En cas d'égalité sur le critère temps, une question subsidiaire ouverte est posée. L'équipe s'approchant le plus près de la réponse est déclarée vainqueur.

La question subsidiaire est obligatoire pour départager :

- les 3 premières places d'une épreuve,
- toutes les places attribuant des points en vue d'un classement cumulé sur plusieurs épreuves.

2.16 Contrôles sur le parcours et cas de disqualification

2.16.1 Contrôleurs

L'arbitre et l'organisateur désignent parmi les membres de l'équipe d'organisation un nombre suffisant de contrôleurs ayant une bonne connaissance de la pratique afin d'assurer une présence sur le terrain et y veiller au respect des règles par les concurrents.



2.16.2 Cas de disqualification

Une équipe peut être disqualifiée après constatation par les contrôleurs présents sur le parcours et sur décision du jury pour tout manquement grave au règlement, notamment en cas de :

- non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents (équipement, nourriture, etc.) ou assistance extérieure sous quelque forme que ce soit ;
- progression délibérée en dehors de l'itinéraire et notamment dans des zones interdites et indiquées comme telles sur la carte ou encore dans des champs cultivés, des prés de fauche, ou des propriétés privées, etc. ;
- déplacements non groupés des membres de l'équipe (aucune équipe n'est autorisée à valider sa réponse à une ACM tant qu'elle n'est pas au complet) ;
- déplacements groupés de 2 ou plusieurs équipes d'un même club ;
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- non-respect de consignes données par un organisateur ;
- utilisation d'un téléphone portable, d'un GPS ou de tout appareil électronique d'orientation ou de communication, y compris durant le temps de préparation en salle ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- non-assistance à un concurrent en difficulté ;
- abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites ;
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

2.17 Jury d'épreuve et réclamations

Un jury d'épreuve est constitué. Il est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur les réclamations, les litiges survenus et les disqualifications. Ses décisions sont sans appel.

Il est composé :

- du directeur de l'épreuve (responsable de la compétition),
- du président de la structure organisatrice ou son représentant,
- de toute autre personne choisie par l'organisation afin d'assurer une impartialité.

La composition du jury est affichée en un lieu visible de tous avant le premier départ.

Les réclamations sont remises par le capitaine d'équipe au jury dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de chaque équipe concurrente. La décision du jury est remise au responsable à l'origine de la réclamation.

Passé ce délai, le classement officiel peut être proclamé et devient, dès lors, définitif.

2.18 Modification du parcours / annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques ou raisons de sécurité), le jury d'épreuve se réserve le droit de modifier, d'arrêter en cours ou d'annuler l'épreuve.



3 Épreuves à classement national

3.1 Principes généraux

Le calendrier national annuel des Rando Challenges est constitué d'épreuves labellisées FFRandonnée qui se déroulent sur une saison sportive, c'est-à-dire du 1er septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.

Toutes les manches donnent lieu à l'attribution de points à l'ensemble des équipes participantes.

Deux classements sont effectués à l'issue de la saison :

- La finale du Championnat de France par équipe, rassemblant les 40 meilleures équipes de la saison sportive, se déroule sur une journée et décerne le titre de Championne de France.
- La coupe de France des clubs classe chaque club selon le cumul des points des 2 meilleures équipes sur chacune des manches de la saison, la manche finale comprise.

3.2 Épreuves labellisées

Pour être prise en compte pour le Championnat et la Coupe des clubs, une épreuve doit être labellisée. Pour cela, elle doit :

- être traitée avec l'application mise en ligne sur le site <https://ffrandonnee-competitions.fr>,
- respecter l'ensemble des règles générales d'organisation définies aux articles 1 et 2,
- respecter une distance entre 16 et 20 km-effort,
- mettre en place entre 12 et 15 bornes,
- imposer une allure moyenne de 4 km/h,
- être inscrite au calendrier national,
- être validée par un arbitre régional.

L'organisateur est tenu de publier sur son site le règlement complet (règlement fédéral et consignes particulières à l'épreuve) dès l'ouverture des inscriptions.

Pour obtenir le label épreuve qualificative de Rando Challenge, son organisateur doit transmettre à l'arbitre régional, au plus tard 1 mois avant l'épreuve, un dossier de demande comportant :

- l'extrait de carte IGN du parcours avec la position des bornes,
- le tracé GPX du parcours, dans sa version de référence selon l'article 2.5,
- les ACMs,
- les autorisations ou déclarations administratives (ou à défaut les demandes
- les consignes particulières de l'épreuve
(sens de parcours, heures limites, échelle de la carte, zones interdites, etc.) ;

L'arbitre régional formule à l'organisateur une réponse argumentée dans les 15 jours, et en informe le groupe de travail national Rando Challenge.

En cas de réponse positive, l'épreuve est référencée dans le calendrier officiel des Rando Challenges de la FFRandonnée.



Après l'épreuve, l'organisateur doit publier sur le site de gestion des compétitions :

- le classement détaillé,
- la carte du parcours avec la position des bornes, les données correspondantes (distance, dénivelé),
- les ACMs.

3.3 Arbitre régional

La présence d'un arbitre régional ou de son adjoint est obligatoire lors d'une épreuve qualificative.

Le référent Rando Challenge assume les fonctions d'arbitre régional en cas de vacance de l'arbitre régional ou de son adjoint.

3.4 Équipes

Une équipe est identifiée par le nom, prénom et date de naissance de son capitaine afin que cet identifiant soit unique parmi l'ensemble des participants.

3.4.1 Équipe concourant pour le Championnat de France par équipes

L'équipe est constituée de 2,3 ou 4 personnes, licenciées ou titulaires d'un Pass Découverte.

Hormis le capitaine qui doit rester le même tout au long de la saison, la composition de l'équipe peut varier d'une épreuve à l'autre.

3.4.2 Équipe concourant pour la Coupe de France des clubs

Une équipe est constituée de 2,3 ou 4 licenciés, tous détenteurs d'une licence FFRandonnée délivrée par le même club. Sa composition peut varier d'une épreuve à l'autre.



3.5 Attribution des points à chaque épreuve

Place	Points attribués
1	15
2	12
3	9
4	6
5	5
6	4
7	3
8	2
9	1

Les points sont attribués selon un barème unique pour toutes les épreuves, quelle que soit leur structure organisatrice.

Ces points peuvent être majorés en fonction de l'audience de cette épreuve, c'est-à-dire le nombre d'équipes ayant réellement pris le départ.

Pour les épreuves ayant réuni plus de 9 équipes, le barème est majoré d'un point par équipe partante.

3.5.1 Totalisation des points par équipe

Pour le classement national par équipe, chacune marque, séparément et indépendamment de son club, les points correspondants à sa place.

3.5.2 Totalisation des points par club

Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite sur une épreuve. Seules les 2 premières équipes de chaque club marquent des points selon leurs positions absolues ; le classement des équipes suivantes du même club peut, de par leurs positions, impacter les points attribués aux équipes des autres clubs.

3.6 Championnat de France des équipes

À l'issue de la dernière manche qualificative, les 40 premières équipes sont qualifiées pour la manche finale qui se déroule sur une seule journée et décerne le titre de Championne de France.

Les équipes ex aequo à l'issue de cette ultime épreuve seront départagées conformément à l'article 2.11.1, avant proclamation du classement final.

3.7 Coupe de France des clubs

À l'issue de la toute dernière manche de la saison, finale incluse, les résultats d'épreuve sont additionnés équipe par équipe et le titre est attribué au club ayant cumulé le plus de points.

Le classement de cette Coupe de France des clubs peut comporter des ex aequo.



4 Rando Challenges Découverte

Afin de promouvoir le Rando Challenge, des épreuves Découverte peuvent être mises en place lors des rencontres sportives.

Ces épreuves de moindre difficulté respectent les règles communes énoncées à l'article 2 avec les adaptations suivantes :

- Les équipes sont composées de 2 à 6 personnes licenciées ou non ;
- La vitesse imposée est comprise entre 3 et 3,5 km/h ;
- Le dénivelé est fourni par l'organisateur ;
- La distance effort doit être comprise entre 9 et 12 km effort ;
- Les départs se donnent toutes 2 minutes, quelle que soit l'origine des équipes ;
- Sur le terrain, le parcours peut être sur balisé indépendamment du balisage déjà présent ;

Le questionnaire santé étant obligatoire pour tout participant à une rencontre sportive (compétition), chaque épreuve peut donner lieu à un classement.

Les épreuves Découverte ne peuvent jamais être prises en compte dans un classement national.